



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
pour la protection des femmes contre les violences  
et la lutte contre la traite des êtres humains

Paris, le 3 juillet 2026

## **Communiqué de presse** **La Miprof et l'Ordre national des pharmaciens, unis contre les violences sexistes et sexuelles**

**Ce jeudi 2 juillet 2026, Roxana Maracineanu, Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) et Nadine Béchieau, élue référente auprès du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), représentant Carine Wolf-Thal, Présidente du CNOP ont signé une convention renforçant leur coopération en matière de lutte et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les violences au sein du couple. Dans la suite immédiate de la signature de la charte liant les ordres de santé à l'État dans la lutte contre les VSS, celle-ci vient enrichir les engagements de longue date de l'Ordre dans ce domaine.**

Cette convention entre l'Ordre et la Miprof, conclue avec la Direction générale de l'Offre de Soins (DGOS), s'inscrit dans la continuité d'une action engagée par la profession dès avril 2020 en plein cœur de la crise sanitaire Covid-19. En accord avec les pouvoirs publics, les pharmaciens et pharmaciennes d'officine ont, en effet, été la première profession de santé à participer activement à la mise en place d'un dispositif de signalement des violences intrafamiliales, aujourd'hui pérennisé. Depuis, l'action ordinaire s'est amplifiée, structurée avec la nomination d'un référent auprès du Conseil national et concrétisée avec le lancement récent d'une enquête sur les VSS auprès de la profession.

Professionnels et professionnelles de santé de proximité, accessibles sans rendez-vous en tout point du territoire, les pharmaciens et pharmaciennes bénéficient de la confiance de leurs patients et patientes et, à ce titre, ont un rôle clé dans le repérage et l'orientation des victimes. Les pharmaciens et pharmaciennes peuvent par ailleurs être directement victimes de violences sexistes et sexuelles dans le cadre de leur exercice professionnel.

**La convention signée ce jour a vocation à renforcer la collaboration entre le CNOP et la Miprof autour de deux principaux axes.**

**→ Le repérage, l'orientation, l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles, y compris au sein de la sphère familiale**

Les partenaires prévoient notamment de :

- Mettre à disposition des pharmaciens et pharmaciennes des outils de prévention de ces violences, élaborés conjointement ;
- Contribuer à l'information professionnelle et à la sensibilisation des pharmaciens et pharmaciennes sur les formes des violences, leurs conséquences sur la santé physique et psychique, et les ressources clés pour repérer des situations et adopter la bonne posture pour accueillir et orienter au mieux les victimes ;
- Créer et diffuser avec le Cespharm des messages d'informations destinés à tous supports de communication pour diffusion auprès du public par l'intermédiaire des pharmaciens et pharmaciennes.



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
pour la protection des femmes contre les violences  
et la lutte contre la traite des êtres humains

## → Prévention des VSS subies ou commises par les pharmaciennes ou les pharmaciens

Il est prévu de :

- Promouvoir auprès des pharmaciens et pharmaciennes les informations, supports et outils élaborés par la Miprof en matière de lutte contre les VSS, le site gouvernemental [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr) ainsi que la plateforme de signalement de l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) ;
- Dresser chaque année un bilan des actions engagées en application de la convention, comprenant notamment des données quantitatives et anonymisées des signalements et plaintes en relation avec des faits de violences sexistes et sexuelles commis ou subis par des pharmaciennes ou pharmaciens ;
- Contribuer aux mesures du plan de lutte et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles en santé, telles que présentées par le ministre chargé de la Santé le 17 janvier 2025

L'objectif pour les partenaires est simple : faire de la prévention des violences une priorité de santé publique intégrée à l'exercice professionnel quotidien des pharmaciennes et pharmaciens.

### A propos de la Miprof

La Miprof est une mission interministérielle placée auprès de la ministre chargée des droits des femmes, créée par le décret n° 2013-7 du 3 janvier 2013. Ses missions consistent à :

- Observer et analyser les phénomènes de violences faites aux femmes à travers l'Observatoire national des violences faites aux femmes qu'elle pilote et l'animation du réseau des observatoires territoriaux,
- Diffuser une culture commune de la protection des femmes contre les violences au travers de la formation et la sensibilisation des professionnelles et professionnels, et la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles,
- Piloter la politique publique de lutte contre toutes les formes d'exploitation et de traite des êtres humains, à travers la construction d'outils de prévention et la mise en œuvre du 3ème plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2023-2027.

+ d'info sur : <https://arretonslesviolences.gouv.fr> et le compte [LinkedIn de la Miprof](#)

### A propos de l'Ordre national des pharmaciens

L'Ordre agit avec et pour la profession, au service de la santé publique et des patients. Il regroupe les pharmaciens diplômés qu'il autorise à exercer dans des structures pharmaceutiques, dans l'Hexagone ou dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ses quatre missions définies par le code de la santé publique sont les suivantes : assurer le respect des devoirs professionnels ; défendre l'honneur et l'indépendance de la profession ; veiller à la compétence des pharmaciens ; promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

+ d'info sur [ordre.pharmacien.fr](http://ordre.pharmacien.fr) et le compte [LinkedIn de l'Ordre](#)

## CONTACTS PRESSE



### CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• **Pierre-Ugo Taddei**  
[ptaddei@ordre.pharmacien.fr](mailto:ptaddei@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 06 58 40 59 88

### COMFLUENCE

• **Patrick Chastel**  
[patrick.chastel@comfluence.fr](mailto:patrick.chastel@comfluence.fr)  
Tél : 01 40 07 98 20

• **Caroline Wilz**  
[caroline.wilz@comfluence.fr](mailto:caroline.wilz@comfluence.fr)  
Tél : 06 42 48 27 25

### Miprof

• **Catherine Lallement**  
[Catherine.lalleme@miprof.gouv.fr](mailto:Catherine.lalleme@miprof.gouv.fr)  
Tél : 06 14 04 17 16